

Rapport de la commission de gestion concernant le rapport de gestion 2012 de la municipalité au conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion composée de :

Mme Charlotte Gabriel, 1er membre
M. David Marandola, rapporteur
Mme Jeannette Weber
M. David Mayer
Mme Véronique Villaine
M. Evan Lock
Mme Anna Pallotta Ladisa

s'est réunie à plusieurs reprises pour établir le rapport ci-dessous concernant le rapport de gestion de la municipalité 2012.

La commission tient à remercier la Municipalité pour les réponses apportées à nos questions lors du rapport de gestion et lors de nos diverses rencontres pour les rapports thématiques. Nous tenons également à souligner la qualité du rapport de gestion 2012, pour sa clarté et son nouveau visuel, ainsi que l'apparition d'une table des matières.

Questions - Réponses & Commentaires

Infrastructures et environnement

Réseau routier

Quels ont été les projets de trottoirs (par ex. à la Grand-Rue) durant l'année ?

De manière générale, la politique actuellement adoptée pour la planification de la réalisation des infrastructures piétonnes, particulièrement des trottoirs, prend en compte les synergies possibles avec d'autres travaux. En effet, lors de la réfection de certaines chaussées ou de l'entretien de certaines infrastructures souterraines (EU, EC et ESP), une réflexion est menée pour étudier la nécessité d'entreprendre en parallèle des travaux sur les équipements à l'attention des piétons ou des cyclistes.

De façon identique, lors de la réalisation de nouvelles constructions sur un bien-fonds privé dont le domaine public le joutant est dépourvu d'équipements à l'usage des piétons, à nouveau une réflexion est entreprise et des discussions initiées avec les constructeurs pour profiter de cette occasion pour y aménager une portion de trottoir.

En 2013, les travaux planifiés et financés par l'intermédiaire du budget de fonctionnement concernent des tronçons routiers déjà pourvus de trottoirs (rue de l'Etraz, ch. de la Chavanne,...).

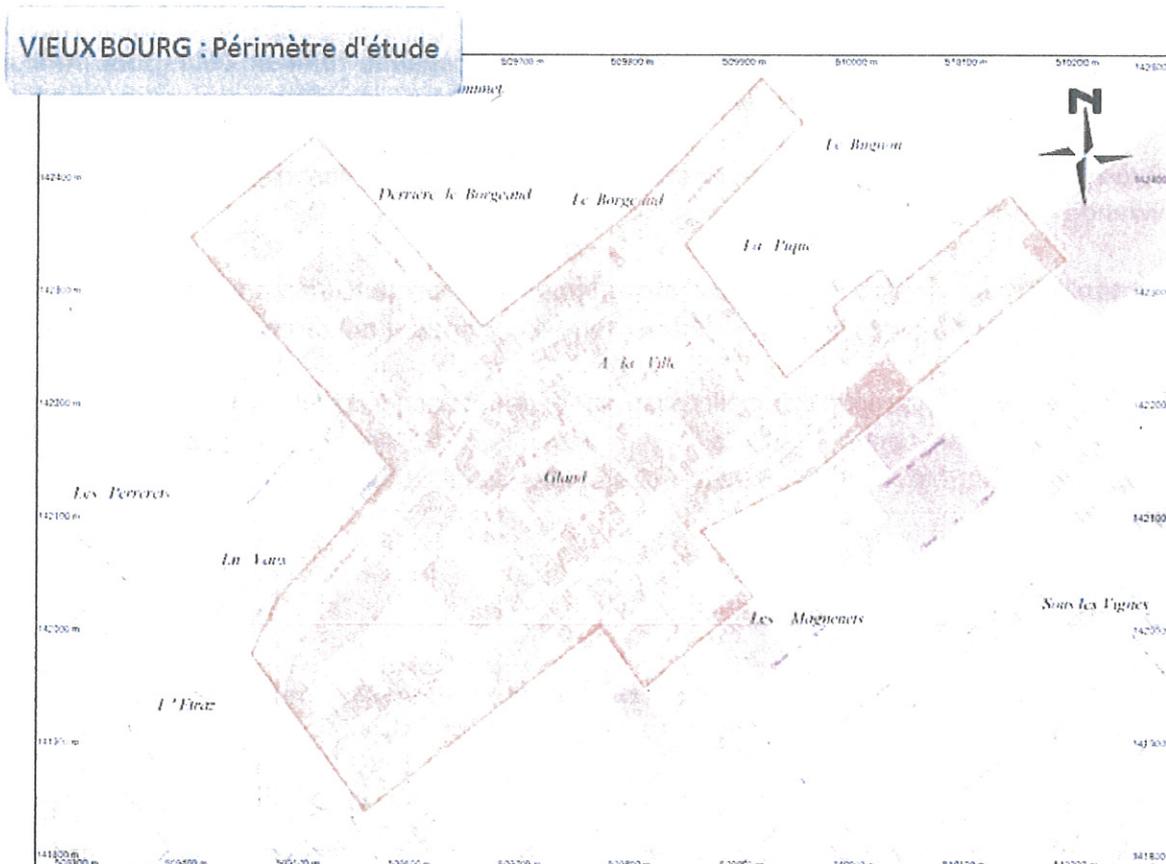
Concernant la Grand-Rue et d'une façon générale le "Vieux-bourg", ce périmètre fait actuellement l'objet d'investigations en vue de son réaménagement complet. Ce n'est que lors de la réalisation de ces travaux de grande envergure que l'ensemble des chaussées sera pourvu d'équipements adaptés et sécurisés à l'usage des piétons.

Existe-t-il un plan quinquennal sur les études en cours, et si oui est-il possible de l'obtenir ?

Arrivé à son terme l'année dernière, le précédent plan d'entretien quinquennal du réseau routier communal a été renouvelé dernièrement en établissant un nouveau diagnostic et en planifiant pour les 5 prochaines années les tronçons de routes nécessitant en priorité une intervention pour garantir un niveau de service suffisant du réseau routier glandois. Ce document est consultable auprès du service infrastructures et environnement.

Quels rues et chemins sont impliqués dans le Vieux-Bourg ?

Le périmètre d'étude figure dans l'image ci-dessous :



Éclairage public

Quels sont les buts de « l'étude ambitieuse » menée en collaboration avec la SEIC ? S'inscrit-elle dans une démarche afin d'atteindre le label Cité de l'énergie ?

L'objectif est d'établir un état des lieux de l'éclairage public, de proposer des mesures pour améliorer le bilan énergétique et de présenter un plan d'assainissement. Les mesures et assainissements proposés permettront d'augmenter l'efficacité énergétique du réseau. L'étude s'inscrit donc dans la démarche du label.

Lorsqu'un citoyen constate un problème avec l'éclairage public, à qui peut-il s'adresser afin de déclarer le problème ?

Il peut s'adresser au service infrastructures et environnement qui relayera l'information à la SEIC qui entretient notre réseau d'éclairage public.

Remarque : il serait apprécié qu'un formulaire ou une adresse de courrier électronique soit à la disposition des citoyens afin de pouvoir signaler aisément les désagréments.

Assainissement des eaux

Lors de la vidange des sacs de route, il en avait été recensé 1500 en 2011, puis 1400 sacs en 2012, qu'est-il arrivé aux 100 sacs "manquants" ?

Avant 2012, aucun comptage n'avait été fait. Il s'agissait d'une estimation. En 2012 lors de la vidange l'opérateur les a comptabilisés.

Concrètement, quelles études ont été menées concernant l'assainissement du réseau d'eau, étant donné que les informations sont les mêmes que l'année passée ?

Il n'y a pas d'étude propre à l'amélioration du réseau d'assainissement public communal qui a été réalisée. Par contre, dans le cadre des mises à l'enquête publique, de nombreux propriétaires ont été incités à effectuer des études d'infiltration des eaux météoriques sur leur bien-fonds.

Piscine et plage communale

Est-ce que les prélèvements dans les piscines et autres ont donné des résultats exhaustifs ?

Le service infrastructures et environnement est chargé de procéder aux prélèvements des échantillons qui sont transmis au SCAV (service de la consommation et des affaires vétérinaires). Seuls les résultats des piscines et plages propriétés de la commune sont stipulés dans le rapport de gestion. Les résultats des bassins privés ne sont pas divulgués.

Feu bactérien

Combien d'arrachage y a-t-il eu en 2012 sur les parcelles privées ?

En 2012, également 9 arrachages sur parcelles privées.

Remarque : le feu bactérien est une mesure qui vise à arracher les arbres contaminés, à titre préventif.

La commune en chiffres (tableau)

En 2012 la ligne qui comptabilisait le nombre d'arbres a disparu, qu'en est-il advenu ?

L'opportunité de faire figurer cette information ne nous paraissait pas de première importance. En outre, où s'arrêter dans le décompte des végétaux communaux (arbustes, petits arbres, arbres majeurs) ?

N'y a-t-il pas eu de bornes hydrantes supplémentaires avec la construction de Montoly 2 ?

La parcelle sur laquelle s'est construit le nouveau bâtiment de Montoly est déjà ceinturée par 4 bornes hydrantes. Il n'a donc pas été nécessaire d'en ajouter de nouvelles.

Bâtiments et Urbanisme

Remarque : la commission de gestion souhaite souligner l'augmentation positive du nombre d'installation de panneaux photovoltaïques de 2 en 2011 à 12 en 2012.

Quelle est la différence entre un permis de construire et un permis d'habiter ?

Le permis de construire intervient avant la construction, après contrôle du respect des lois et règlements et mise à l'enquête publique et le permis d'habiter en fin de travaux, juste au moment de l'entrée des locataires ou propriétaires. Un contrôle du respect des plans est effectué, également en matière de salubrité et sécurité.

Comment est calculé le prix de la consommation électrique en 2012 ?

La commune bénéficie de 3 tarifs auprès de la SEIC :

1. Pour les bâtiments dont la consommation annuelle est inférieure à 30'000 kWh par année (refuge, déchèterie, salle de réunion de la cure, bâtiment des GF, école de la Dôle, temple, chapelle catholique) :

Tarif double SEIC, soit un tarif heures pleines et un tarif heures creuses. Les taxes légales (fédérales, cantonales et communales) sont facturées en plus.

2. Pour les bâtiments dont la consommation annuelle est supérieure à 30'000 kWh par année et représente une DUP (Durée d'Utilisation mensuelle de Puissance) inférieure à 3'000 heures par année (centre sportif, bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents, Mauverney A+B) :

Tarif ProA. Comme pour le tarif double ci-dessus, la facture comprend un tarif heures pleines et un tarif heures creuses. Les taxes légales (fédérales, cantonales et communales) sont facturées en plus. Par rapport au tarif double, les prix unitaires sont plus bas.

3. Pour les bâtiments dont la consommation annuelle est supérieure à 30'000 kWh par année et représente une DUP (Durée d'Utilisation mensuelle de Puissance) supérieure ou égale à 3'000

heures par année (bâtiment administratif, Montoly, collège des Tuillières, Perrerets, Grand-Champ) :

Tarif ProB. Les conditions sont identiques à celle du tarif ProA avec des prix unitaires plus bas.

Comment explique-t-on que la consommation ait peu évolué mais que le prix ait presque doublé ? Est-ce que le kWh est le même pour tous les bâtiments ?

Le prix du kWh est le même pour tous les bâtiments car ils sont tous approvisionnés avec de l'électricité Hydric.

Pour 2011 (voir tableau page 61 du rapport de gestion et rapport de la commission de gestion du 6 juin 2012) :

Consommation totale des bâtiments : 1'498'540 kWh ;

Soit un montant total de : 314'854 francs ;

Pour 2012 :

Consommation totale des bâtiments : 1'580'396 kWh (+5.46% par rapport à 2011) ;

Soit un montant total de : 365'963 francs (+ 16.23% par rapport à 2011) ;

Ces chiffres traduisent une augmentation de 5% de la consommation électrique totale entre 2011 et 2012.

L'augmentation de 16% du coût total est explicable par :

- des consommations plus élevées lors des périodes pleines (en journée);
- des pics de consommation (puissance) plus importants.

Pourquoi est-ce que le Temple et la Chapelle reçoivent des financements de la commune ?

Pour l'église protestante :

Selon la loi sur l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (Lecll) 180.11 du 2 novembre 1999 :

Art. 16c : elles (les communes) pourvoient à l'entretien des meubles et immeubles qui dépendent du culte.

Pour l'église catholique :

Selon la loi sur l'exercice de la religion catholique dans le canton de Vaud (LERC) 180.21 du 16 février 1970 :

Art. 13 1 : elles (les communes) pourvoient à l'entretien des meubles et des immeubles nécessaires à ce culte.

Selon ces articles de loi, l'entretien des bâtiments est donc à la charge des communes.

Sécurité publique – Service de la population – Transports publics

Pourquoi les contrôles de vitesse sont-ils passés de 26 en 2011 à 7 en 2012 ?

En 2011, le bureau du radar nous a communiqué le nombre des contrôles effectués aussi bien en localité qu'en dehors de la localité. Pour 2012, seul le nombre des contrôles effectués en localité nous a été indiqué. Après contact avec le bureau du radar le nombre total de contrôles faits dans et hors localité se monte à 27 pour 2012.

À quoi est due l'explosion de l'usage abusif du fond mis à ban ?

Certains propriétaires d'immeubles ou régies ont intensifié le contrôle du stationnement sur leur parcelle mise à ban afin d'éviter des abus dans ce domaine. Certaines régies ont mandaté des sociétés de surveillance privée pour effectuer ces contrôles et, dès lors, les dénonciations adressées à la commission de police ont fortement augmentées.

À quoi est due l'augmentation du nombre d'entreprises (~+100) et la création de nouveaux emplois (~+1300) ?

Dans le cadre de l'introduction de la taxe aux sacs, nous avons entrepris une révision complète de notre fichier en inscrivant d'office les entreprises qui n'avaient pas complété et retourné le questionnaire que nous leur avons adressé. En effet, nous rencontrons quelques difficultés à recenser les particuliers qui se mettent à leur compte.

Un autre contrôle a permis de découvrir qu'une entreprise a annoncé par erreur l'entier de son personnel, soit 627 personnes sur Gland, alors qu'en réalité seules 56 personnes sont rattachées à leur succursale glandoise. Il faut donc retrancher le nombre de 571 emplois au total de 5873 indiqué dans le rapport de gestion 2012, soit un total de 5303 emplois.

Service du feu

Dans la liste des véhicules, à quoi sert la remorque à bateau (VD 403 861) ? quelle est la différence entre une remorque surbaissée et une remorque à bateau ?

La remorque à bateau sert à transporter la barque de travail de la voirie (pour travaux lacustres). Il n'y a pas de différence entre une remorque à bateau et une remorque surbaissée.

Sports

Lors de la réception du Président du Grand Conseil, est-ce qu'une recherche a été effectuée pour organiser la fête du sport ailleurs qu'à Grand-Champ ?

Le Conseil régional avait fixé la date de cette manifestation régionale au dimanche 2 septembre, soit 2 jours avant la réception du mardi 4 septembre. Or, les salles de sports réservées pour cette réception étaient déjà en cours de préparation.

Remarque : la commission regrette que des recherches n'aient pas été effectuées pour trouver une alternative afin que la fête du sport ait tout de même lieu.

La COGES salue l'initiative des parents glandois quant à la création d'une association de hockey « Les Pingouins Rapides », cependant elle se pose la question de son avenir étant donné que le contrat pour la patinoire n'est que de 4 ans. Est-ce que la municipalité pourrait nous donner plus de détails ? Est-ce que ladite association est entrée en contact avec la municipalité ?

La municipalité a officiellement reconnu le HC Gland en automne 2011 déjà, et, à ce titre, la patinoire lui est réservée deux soirs par semaine. A l'issue de la 4ème saison (hiver 2013-2014), la municipalité décidera si elle compte poursuivre la mise à disposition d'une surface de glace à la population et aux écoles glandoises.

Remarque : la commission espère que le projet pourra aller de l'avant même après la fin du contrat pour que l'implication de citoyens glandois soit reconnue et encouragée. Elle encourage la Municipalité à agir de manière pro-active sur ce sujet.

École – Accueil enfance – Jeunesse

Que sont devenues les deux classes de La Dôle qui ont été supprimées ?

Elles sont provisoirement utilisées par l'UAPE.

Quelle est la signification de la colonne de gauche dans le tableau de la fréquentation de la Pause-Déj ?

Il s'agit du nombre de repas servis par mois.

Remarque : il serait fort apprécié que les graphiques soient accompagnés de légendes.

Combien d'enfants sont accueillis à Grand-Champ pour la Pause-Déj ?

24 enfants (2 animatrices).

Est-il possible d'agir pour que les filles fassent appel au TSP ? Ou pour qu'elles soient plus intégrées dans cette démarche de prévention ?

La salle de gymnastique de Mauverney A est mise à disposition pour les jeunes de 12 à 25 ans, tous les samedi soirs, entre 19h30 et 21h00. Dans le cadre de cette organisation, l'élaboration d'un programme de sport accessible aux filles est en discussion.

Pourquoi les classes de VSO ne peuvent-elles pas participer aux échanges linguistiques ?

Cette organisation est de compétence de la direction de l'établissement secondaire. Aussi, nous vous transmettons ci-dessous la réponse de M. Delacrétaç, directeur.

« Pour le Conseil de Direction, il est évident que les échanges linguistiques sont offerts à toutes nos classes de 8ème, donc des 3 voies de l'école vaudoise actuelle, VSO et VSG et VSB.

A ce jour, dans le canton de VD, l'apprentissage des langues étrangères, Allemand et Anglais, est en option pour les classes VSO. A Gland, nous avons rendu obligatoire l'une des 2 langues, au choix de l'élève, cela signifie que dans nos classes VSO, certains élèves apprennent l'allemand alors que d'autres ont choisi l'anglais. Cela explique pourquoi nos classes VSO ne participent pas à un échange linguistique en RFA. Mais, si un/e élève de la voie VSO souhaitait participer à un échange linguistique avec une classe VSG ou VSB, nous trouverions assez facilement une solution. »

Est-ce que la municipalité est satisfaite avec le choix d'avoir repris l'organisation des devoirs surveillés et est-ce qu'elle va continuer ?

La municipalité a dû reprendre cette organisation à la suite de la décision de l'association des parents des élèves de Gland de renoncer à poursuivre la gestion de ces devoirs surveillés. Nous continuerons de proposer cette prestation ceci conformément à la LEO.

Affaires culturelles

Fête de la musique

Qu'en est-il de la fréquentation de la fête de la musique ? Est-ce que des statistiques sont disponibles ?

Nous ne tenons pas de statistique à ce sujet. La fréquentation évolue en fonction des conditions atmosphériques. 800 places assises étaient à disposition.

Pouvons-nous avoir des précisions sur la provenance des artistes ?

- ADAC - 2 groupes de jeunes (rock, funk) Nyon et Gland
- The Tanners (rock) Gland
- Cloaca Maxima (reprises années 70 - 80) Mies

- Wednesday (rock classics), Le Vaud
- DJ Sancho (années 80), Nyon

Qui choisit et comment sont choisis les artistes ?

La commission de musique désignée parmi les membres du comité d'organisation à savoir Mme Isabelle Monney, MM. Grégory Wust et Patrick Messmer.

Lors des premières éditions, une annonce avait été insérée dans le quotidien La Côte. Cette manifestation étant maintenant connue à Gand nous recevons régulièrement des propositions. En sus, des membres de la commission musicale évoluent dans ce milieu. Ils sont choisis sur la base de bandes sons, CD, internet.

Existe-t-il un formulaire que les artistes puissent remplir sur le site internet pour demander à y participer ?

Nous n'avons pas de formulaire à ce sujet.

Est-ce que les artistes de la fête de la musique sont rémunérés ? Existe-t-il une caisse qui serve de « cachet » ?

Ils ont défrayés à raison de 300 fr par groupe, frais de déplacement compris.

Cinéma Open Air

Sachant qu'il y avait 400 places assises, est-il possible d'augmenter ce nombre ?

Nous avons réservé 600 chaises pour l'édition 2013.

Cultes

Lors de quelles occasions la municipalité rencontre-elle les différentes communautés religieuses ?

Principalement lors des assemblées de paroisse.

Est-il possible d'obtenir une liste des communautés religieuses de Gland ?

Nous avons 5 communautés religieuses à Gland : l'Eglise catholique; l'Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud; l'Eglise adventiste ; l'Eglise évangélique Arc-en-ciel et les Témoins de Jehova. L'on trouve toutes les coordonnées des différentes églises de Gland sur le site internet communal dans la rubrique « Églises & cultes ».

Intégration

Quels sont les critères requis pour participer aux cours de français de Caritas ?

Il faut être migrant adulte en situation de précarité économique et/ou sociale. Cela signifie que les cours de français ont pour objectif de donner des outils pour acquérir ou améliorer le français, avec également une visée d'information et d'intégration sociale.

Sociétés intercommunales

Pourquoi la quantité d'eau de boisson a-t-elle baissé de 41% et l'eau d'arrosage de 47%, par rapport à l'année précédente ?

La quantité de précipitations enregistrées en 2011, soit 768 mm fut largement inférieure à la moyenne pluriannuelle qui est de 954 mm. Les six premiers mois de l'année sont restés très secs alors que seuls les mois de juillet et d'août sont restés dans la moyenne. Ensuite, les précipitations sont restées faibles jusqu'à la mi-décembre.

Vœux de la commission

1. La commission souhaiterait que la Municipalité mette en place un formulaire (ou tout autre moyen simple) qui permette aux artistes de s'inscrire lors de la Fête de la Musique.
2. La commission souhaiterait voir figurer des légendes aux graphiques dans les rapports de gestion.
3. La commission souhaiterait que, lorsque des chapitres sont absolument identiques à ceux du rapport de gestion de l'année précédente, il y figure plutôt la notice "rien à signaler".
4. La commission souhaiterait qu'un récapitulatif des objets déposés au conseil communal avec leur conclusion (acceptation, renvoi, etc.) figure dans le rapport de gestion au chapitre concerné.
5. La commission souhaiterait obtenir plus de détails sur les activités de la Municipalité lors des rencontres avec les diverses communautés religieuses (chapitre « Cultes »).

Conclusion

La commission de gestion tient à remercier la municipalité pour les réponses apportées aux différents vœux formulés l'année dernière.

Après délibération, la commission de gestion à l'unanimité recommande au conseil communal d'accepter le rapport de la Municipalité pour 2012 et de décharger cette dernière pour l'exercice écoulé.

Annexe - Rapport de la commission de gestion sur les logements subventionnés

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion composée de :

Mme Charlotte Gabriel, 1er membre
M. David Marandola, rapporteur
Mme Jeannette Weber
M. David Mayer
Mme Véronique Villaine
M. Evan Lock
Mme Anna Pallotta Ladisa

s'est réunie le 21 janvier et le 26 février. Le 5 février, elle a aussi, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes, visité le service communal du logement, accompagnée de Madame Monney, municipale, et de Madame Etienne, secrétaire municipale, que nous remercions pour le temps qu'elles nous ont accordé et pour leurs réponses.

Introduction

Avec l'arrivée des nouveaux appartements subventionnés sis sur le nouvel éco-quartier "Eikenott", la commission de gestion a trouvé judicieux d'approfondir le sujet afin de répondre aux questions que le conseil communal pourrait se poser.

Tout d'abord, nous souhaitons commencer ce rapport sur le logement par quelques définitions et distinctions des termes utilisés pour décrire différents types d'habitation.

Ainsi les termes "subventionné" et "modéré" ont la même signification, c'est-à-dire qu'il s'agit de logements regroupés dans un même immeuble et dont le loyer est maintenu plus bas que celui du libre marché.

Il ne faut pas confondre cette première catégorie, qui fait l'objet de notre rapport, avec l'aide individuelle au logement (AIL) permettant d'octroyer une aide ponctuelle aux personnes qui rencontrent des difficultés à payer leur loyer.

L'habitat protégé, quand à lui, désigne un appartement conçu spécialement pour ceux qui ont des besoins particuliers, à cause de leur grand âge ou d'une mobilité réduite par exemple.

Logements subventionnés

La commune de Gland compte un peu moins de 120 logements à loyer modérés, allant du studio au 5 pièces. Ils sont situés dans des immeubles appartenant entièrement à la commune, comme au chemin du Lavasson 45 et 47, ou à la fondation pour le logement des familles glandoises, comme à la rue Mauverney 16 A et B.

La commune gère également en collaboration avec la Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC), différents immeubles à la route de Nyon.

Concernant les immeubles de la SEIC, d'autres communes peuvent également y placer des habitants, car Gland ne possède que 1432 actions sur un total de 4'000, le reste appartenant aux localités avoisinantes.

Quant aux logements subventionnés par le canton, les dates d'échéances sont les suivantes :

- Immeuble ch. du Lavasson : 2008
- Immeuble Marronniers : 2005
- Immeuble Les Charmilles : 2007
- Immeuble Bochet : 1985
- Immeuble SEIC : 2021

Situation cantonale

Dans la loi sur le logement (LL), le canton prévoit une série de mesures pour aider les familles (principalement) à trouver un logement subventionné. Voici les mesures prévues :

- L'aide financière consiste à accorder au propriétaire une subvention annuelle fixe sur une durée de 15 ans.
- L'aide cantonale a comme effet de diminuer la charge locative de 10% au maximum; elle peut dans des circonstances particulières être portée à 15% au plus; une participation égale est en règle générale demandée à la commune.
- Cette prestation est, en règle générale, accompagnée d'un cautionnement accordé par la commune, exceptionnellement de manière solidaire avec le Canton. Un tel cautionnement permet l'obtention d'hypothèques aux conditions du premier rang jusqu'à concurrence de 90% du coût total de l'opération.
- Cette formule de subventionnement consiste, par l'attribution de subventions à fonds perdu, à abaisser les charges locatives des immeubles (art. 28 de laLL).

Obtention d'un logement subventionné

La procédure de demande d'un logement subventionné est relativement simple au niveau communal. Pour ce faire il suffit de prendre contact avec le service communal,

qui aidera les personnes intéressées à remplir une fiche d'inscription, cette dernière sera valable durant 2 ans. Cette fiche résume la situation familiale, le revenu de la famille et est basée sur la bonne foi, il n'y a pas de contrôle particulier effectué par le service communal.

Si un appartement se libère, la régie contacte le service communal en charge des dossiers. Le service effectue une présélection des candidats et communique les noms de ces derniers à la régie. La régie aide ensuite les candidats intéressés à établir leur dossier administratif en vue de le faire parvenir aux services cantonaux.

Au final, c'est le service cantonal qui déterminera la charge du loyer, en fonction des revenus des occupants. Les demandes font souvent suite à un changement du contexte familial, tel l'arrivée d'un enfant ou après un divorce, ce qui demande de la part du personnel communal qui reçoit les personnes demandeuses de logements subventionnés une grande capacité d'écoute et la dispense de conseils pour obtenir de l'aide par d'autres moyens.

Le service offre actuellement une grande disponibilité, il n'y a pas d'heure prédéfinie pour recevoir, les demandeurs sont reçus à toute heure. Lors de notre visite au service communal, nous avons posé les questions suivantes, et obtenu les réponses ci-dessous :

1. Quels sont les critères qui définissent l'attribution de ces logements ?

Il faut remplir les conditions prévues par le règlement cantonal sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés (RCOLLM). Il faut également habiter dans notre commune depuis 3 ans. Peut-être qu'un jour cette condition sera modifiée, pour permettre également à ceux qui travaillent à Gland de trouver un logement subventionné ici.

2. Qu'en est-il de la liste d'attente pour ces logements ?

La commune établit régulièrement un décompte des gens qui sont sur la liste d'attente en fonction de la taille du logement qu'ils recherchent. Cette liste apparaît chaque année dans le rapport de gestion (note de la commission: voir annexe I).

Cependant, il est difficile de dire avec exactitude qui est réellement encore à la recherche d'un logement subventionné. En effet, les gens ne tiennent pas forcément la commune au courant du résultat de leurs propres recherches, ils peuvent avoir trouvé une solution tout en restant dans les fichiers. C'est pourquoi les fiches d'inscription ne sont valables que pendant deux années. Si la demande est toujours d'actualité passé ce délai, il faut refaire une demande.

De plus, avec la construction de nouveaux logements subventionnés, certains candidats déposent une demande dans la volonté d'avoir un appartement neuf (Eikenott), et si la commune leur propose un autre logement, ils ne sont pas intéressés. Au jour de notre rencontre, la liste a été remise à jour et comporte 190 demandes.

3. L'objectivité de l'attribution de ces logements est-elle garantie ? Si oui, par quels moyens ? Sinon, pourquoi ?

L'attribution des logements se fait en principe selon l'ordre d'ancienneté de l'inscription mais également en fonction de critères plus subjectifs tels que l'urgence, la situation de précarité de la famille, les conditions actuelles de logement, le nombre d'enfants etc.

Il s'agit en général "d'inconnus", donc il y a peu de risques de favoritisme, cependant, il est toujours difficile de se montrer totalement objectif avec des personnes qui peuvent être très différentes, ainsi ceux qui se montrent plus insistants peuvent être davantage pris en considération.

4. Le maintien de la situation donnant droit à un tel logement est-il régulièrement vérifié ?

La régie demande les documents nécessaires au maintien dans le logement (fiche de salaire, situation familiale) tous les deux ans, et envoie le tout au canton, qui se charge de redéfinir le loyer si nécessaire.

5. Que se passe-t-il si la situation des occupants ne donne plus le droit d'avoir un tel logement ?

Il n'y a pas d'expulsion, mais lorsque c'est possible, une rocade entre appartements de différentes tailles peut avoir lieu. Un foyer dont les revenus sont devenus trop importants se verra imposer des pénalités par rapport au montant du loyer.

Toutefois, même majorés, ces loyers restent en dessous du prix du marché. De ce fait les occupants n'étant plus considérés comme des ayants droits restent dans leur appartement. Il y a donc très peu de disponibilités dans ces appartements.

Conclusion

La commission de gestion tient à remercier le personnel communal pour le service accordé à la population glandoise, ainsi que Mesdames Monney et Etienne pour le temps consacré à nos questions.

Bien que la commission soit consciente du peu de marge de manœuvre de la Municipalité, nous souhaiterions que la commune se penche sur le problème du manque de logements vacants.

En effet, alors que certains locataires ne bénéficient plus de subventions en raison de l'augmentation de leurs revenus, bon nombre d'entre eux restent dans ces appartements, car le prix reste bien inférieur au marché libre, ce qui désavantage les autres personnes en recherche de logement. Le faible taux de nouvelles constructions accentue le phénomène.

Nous souhaitons également rendre la commune attentive à ne pas attribuer les logements sur l'unique critère de l'insistance des dépositaires de demandes, mais à mettre en place des critères plus objectifs.

Pour la commission de gestion :

Charlotte Gabriel
1er membre



David Marandola
rapporteur

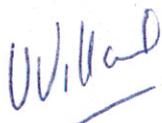


Jeannette Weber



David Mayer

Véronique Villaine



Evan Lock



Anna Pallotta Ladisa

